



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 décembre 2019 à 20h30

Présents : LOOS P., BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F., CHEVRIER C.

Absents excusés : VERGES B., CICCARIELLO C., MIRAN P, PERARNAUD C.

Absents : LOPEZ MT.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Françoise POROLI

Après lecture de l'ordre du jour,

La séance ouvre à 20h40

Ordre du jour

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 23/10/2019

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	0.00 €	67 373.69 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	67 373.69 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	313.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	313.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 405.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 281.69 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	67 686.69 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	67 686.69 €	0.00 €	67 686.69 €
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	959.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 006.00 €
R-1327 : Budget communautaire et fonds structurels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 275.00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 069.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	117 309.00 €

R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	120 000.00 €
D-2114 : Terrains de gisement	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-420 : PARKING DU RENTADO	0.00 €	106 350.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	226 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-421 : RENOVATION DU TENNIS	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	959.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	10 959.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	237 309.00 €	0.00 €	237 309.00 €

3. DM N°3 Budget RMC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 275,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 983,00 €
R-1323 Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 275,00€
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	344 533,00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	344 533,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	344 533,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	344 533,00 €	0,00 €	344 533,00 €

4. LIMITATION DE CIRCULATION ROUTE DES PISTES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée *le schéma d'accès à la ressource forestière (SARF)*, Depuis le 13 octobre 2014, le Code forestier spécifie dans son article L153-8 : « *Le Département élabore chaque année un schéma d'accès à la ressource forestière (SARF), en concertation avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés. Ce schéma prévoit des itinéraires empruntant des routes départementales, communales et intercommunales et permettant d'assurer le transport de grumes depuis les chemins forestiers jusqu'aux différents points de livraison* ».

Ce schéma devra ainsi proposer, au sein des massifs forestiers susceptibles d'exploitation forestière, des itinéraires de sorties des grumes empruntant le réseau public (départemental comme communal) et d'en préciser les modalités d'accès et d'utilisation.

Afin de ménager sa route communale, le Conseil Municipal souhaite privilégier itinéraire et proposer bis aux transporteurs de bois de suivre la route forestière du bac de las Planes, d'emprunter au niveau du Prats de Caselle, le Cami de la Calmazeille, celui de las Ascoumas, celui de la citadelle et de rejoindre ainsi la RD32 et la RD118. Sur cette portion (des Camis) au statut communal, la route ne présentant pas de problème particulier en matière de portance ou de gabarit, elle pourrait donc être affichée sans limitation particulière.

Par ailleurs lors de la mise en vente des bois de sa forêt communale, Mr le Maire pourra intégrer une clause dans le contrat de vente imposant cet itinéraire aux exploitants forestiers.

Une limitation de tonnage aux poids lourds de 19 Tonnes (Panneaux B8) sauf dérogation, dans les conditions énoncées ci-dessus,

5. CONVENTION FRAIS DE SECOURS AVEC LES SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES- ORIENTALES – SAISON 2019-2020

La convention établie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) des Pyrénées-Orientales qui fixe l'intervention pour la saison 2019-2020 à 250€ par intervention.

6. CONVENTION FRAIS DE SECOURS – CENTRE DE SECOURS Entreprise ALTI ASSISTANCE - SAISON 2019/2020

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée, que les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur les pistes ou hors-pistes, mais aussi les évacuations d'urgence jusqu'à une structure médicale adaptée. Ce type de transport ne relève plus de l'Assurance Maladie. Une convention permettant de définir les conditions d'organisation et ses modalités de mise en œuvre est nécessaire. Les prix par évacuation s'élèvent à :

- 230 Euros TTC pour les évacuations vers le groupe médical des Angles
- 290 Euros TTC pour les évacuations vers l'hôpital transfrontalier de Puigcerda

7. EMPRUNT –FINANCEMENT A COURT TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE- PROJET ACQUISITION DES PARCELLES 2866 ET 2917 SECTION A - CAMI DE LAS CLAUSES

M. le Maire expose à l'assemblée que pour l'achat des parcelles 2866 et 2917 Section A du Cami de las Clauses et leur aménagement, il est nécessaire de recourir à un financement extérieur.

En effet, afin de pouvoir acheter ses terrains en pré financement et faire réaliser les travaux nécessaires à leur revente, un prêt à court terme auprès du Crédit Agricole pour un montant de 120 000 EUR doit être mis en œuvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019 et début 2020,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt.

Montant: 120 000 EUR

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1, 20%

Durée du différé d'amortissement : 21 mois

Frais de dossier : 240€

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, cet emprunt sera inscrit au Budget Communal de 2019 ou 2020 selon l'avancée du projet sur le compte 1641,

8- SUBVENTION POUR L EPIC INTERCOMMUNAL PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES

Monsieur le Maire rappelle l'historique par rapport à la loi NOTRe qui impose le transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme » aux communautés de communes.

Le Maire explique qu'après diverses réunions de travail en interne et avec les services de l'Etat, il est proposé au conseil communautaire la création d'un EPIC touristique intercommunal à l'échelle communale de Formiguères pour conserver la promotion touristique.

Le Maire rappelle le mode de fonctionnement de cet EPIC : la Communauté de commune verse une subvention à l'EPIC du montant que le Conseil d'Administration de l'EPIC a validé. L'équivalent du montant de cette subvention est déduite mensuellement des attributions de compensation versée à la commune.

Le Conseil Municipal, vote le budget de l'EPIC Intercommunal de juillet à décembre 2019 : pour un montant de 13 000€

9- INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET – MR PEUGET JEAN- PIERRE TRESORIER

Une indemnité de conseil pour un montant de 509, 46€ sera allouée à M. leTrésorier de Mont-Louis pour assurer les prestations de conseil ;
Soit une indemnité de conseil au taux de 100% pour 2019 ;

10- PRISE EN COMPTE DE LA SUPPRESSION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « FOURRIERE CANINE » DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression de la compétence facultative fourrière canine des statuts de la communauté de communes Pyrénées catalanes.

Le Maire explique que les stratégies commerciales et de communication des fourrières canines, notamment celles des Pyrénées Orientales, entraînent un surcoût de la compétence quand elle est à l'échelle intercommunale.

Le Maire propose, comme demandé par de nombreuses communes, de supprimer cette compétence des statuts de la Communauté de communes et ainsi la rendre aux communes.

11- ACQUISITON VEHICULE DE SERVICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les véhicules de la mairie sont vétustes et souhaite acquérir un nouveau véhicule type 4X4 Pick up.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule type 4X4 Pick up simple cabine pour un montant de 26 000 € TTC maximum.

12-Questions diverses

L'association du ski Club de La Quillane souhaite louer la salle de l'école pour le réveillon, une convention de mise à disposition devra être réalisée pour un montant de prêt de 100€

Fin de la séance à 21h45.